Association Musicale de Vif « Philippe Margue » - Ecole de Musique
Association loi 1901 n°W3269 – Agréée DDJS n°38499 – Affiliée CMF-FSMD – N°SIRET : 392 504 221 00020

PROTOCOLE SANITAIRE AMV A PARTIR DU 31 AOUT 2021

ORGANISATION MATERIELLE :

A partir du lundi 31 aout 2020, le 1er étage sera réhabilité afin de pouvoir utiliser un plus grand nombre de salles. Le matériel de la salle des professeurs sera désinfecté après chaque utilisation.

Suppression de tout objet superflu, chaises en tissu, coussins sur les fauteuils des couloirs, bancs…

Ménage régulier par la mairie et désinfection des salles par les professeurs chaque jour d'accueil du public.

Installation de panneaux de séparation sur les bureaux des administratifs.
Port du masque pour les administratifs.

Installation de gel hydroalcoolique et matériel de désinfection dans chaque salle, à destination des professeurs.

La porte d'entrée reste ouverte, la porte d'accès au lavabo sera retirée.

Installation de signalisation claire pour le lavage des mains, et le respect des gestes barrière. (Affichage des consignes de lavage des mains et des gestes barrière.)

Nombre de personnes par salle limité, afin de respecter la distanciation.

Des toilettes « handicapés » seront réservées aux professeurs.

Association Musicale de Vif « Philippe Margue » - Ecole de Musique
Association loi 1901 n°W3269 – Agréée DDJS n°38499 – Affiliée CMF-FSMD – N°SIRET : 392 504 221 00020

PROTOCOLE GENERAL POUR LES ELEVES ET LES PROFESSEURS :

Interdiction à toute personne malade d'entrer dans les locaux.

Une distanciation sociale d'au moins 1m avec toute personne doit être respectée dans les locaux, comme dans la courette.

Usage des toilettes exceptionnel pour les élèves, prendre ses précautions avant de venir à l'école. (cours d'1h maximum)
Se laver les mains avant et après tout passage aux toilettes ainsi qu'à l'entrée dans l'école (cf + bas.)

Le port du masque est obligatoire pour les adultes et les enfants de plus de 11 ans sauf pour les instrumentistes à vent. Il est recommandé en cours collectif pour les enfants à partir de 6 ans.

Les masques seront fournis aux professeurs par l'AMV, et chaque adhérent vient au cours avec son masque personnel.

Les parents ne rentrent pas dans l'école. Ils déposent les enfants dans la courette devant la porte et les récupèrent au même endroit.

Le professeur vient chercher les élèves dehors pour le début de leur cours.

En entrant, l'élève se lave les mains au savon au lavabo à droite de l'entrée. Il fait de même en sortant de son cours.

Chaque élève apporte son matériel personnel : Instrument (sauf piano), baguettes, partitions, et crayons/stylos. Il écrira lui-même les devoirs dictés par son professeur.

Le professeur le laisse partir seul à la fin de son cours en surveillant qu'il ne croise personne.

Seul le professeur a accès aux poignées de porte et aux interrupteurs de la salle.

Lorsqu'il utilise la photocopieuse, le professeur se lave les mains, fait la photocopie, et désinfecte l'écran tactile.

A la fin du cours, lorsque le ou les élèves rangent leurs affaires, le professeur aère la salle, désinfecte les surfaces qui ont été touchées. Il se lave les mains avant d'accueillir l'élève ou le groupe suivant.

PROTOCOLE SPECIFIQUE SELON LES INSTRUMENTS :

Guitare, Mandoline, Violon, Accordéon, violoncelle : Port du masque, distanciation d'1m au moins entre professeur et élève.

Piano : Port du masque, 2 claviers dans la salle, un pour le professeur et un pour l'élève. Désinfection des touches du piano utilisé par les élèves avec produit spécifique, entre chaque élève. Mise en place d'un plastique protecteur sur le siège du piano. (Facile à nettoyer)

Percussions : Port du masque, chaque élève vient avec ses propres baguettes. Aucune utilisation de percussions digitales.

Instruments à vent, chant : Le port du masque est impossible. Une distanciation d'au moins 2m entre professeur et élève devra être respectée. Un panneau protecteur entre élève et professeur sera installé. Un récipient sera prévu pour récupérer la condensation des cuivres. Cette condensation sera jetée dehors par le professeur.

PROTOCOLE COURS COLLECTIFS :

Cours de Formation Musicale : Autant que possible, un seul élève par table, ou port du masque. En cas de situation à haut risque, certaines classes travailleront en demi-groupes une semaine sur deux, l'un en présentiel, et l'autre en visio-conférence. (l'AMV s'inspirera des directives de l'Education Nationale)

Eveil et petites mains : Pas de passage d'instruments à vent d'un élève à l'autre. Tous les instruments utilisés sont désinfectés à la fin du cours.

Cord'à Vif, Orchestre junior, Atelier Jazz, Batucada : Respect d'au moins un mètre en tous sens entre les musiciens. Port du masque obligatoire sauf pour les instrumentistes à vent et les choristes. Les musiciens aident à la désinfection du matériel à la fin de la séance.

Ateliers Rock, Atelier Guitare moderne : Pas plus de 6 élèves par atelier. Les musiciens aident à la désinfection du matériel en fin de séance.

Harmonie, Jazz Band : Respect d'au moins un mètre en tous sens entre les musiciens. Port du masque obligatoire sauf pour les instrumentistes à vent. Selon le nombre d'inscrits, mise en place d'un roulement une semaine sur deux.

Chorale Gospel : Travail en lignes, distance de 2m entre les choristes.